



**La commune de
La Chapelle-Saint-Aubin
recrute 4 agents recenseurs (h/f)
pour la période
du 3 janvier au 27 février 2025.**

Candidatures à adresser en mairie.



La Chapelle
Saint Aubin



Agents recenseurs (h/f) - Commune de LA CHAPELLE SAINT AUBIN (72)

La commune de La Chapelle Saint Aubin (Sarthe) fera l'objet d'un recensement de sa population en début d'année 2025.

Pour ce faire, elle recrute 4 agents recenseurs du 03 janvier au 27 février 2025

Missions / conditions d'exercice

- Suivre obligatoirement les formations destinées aux agents recenseurs assurées par l'INSEE.

L'agent recenseur se verra confier un ensemble d'adresses à recenser :

- effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses de son secteur et les faire valider par le coordonnateur ;
- déposer un courrier d'information dans les boîtes aux lettres ;
- accompagner les habitants pour effectuer leur recensement via internet ;
- identifier toutes difficultés de repérage ;
- compléter la liste d'adresses ;
- déposer les questionnaires et les retirer dans les délais impartis ;
- collecter les informations pour tous les logements de ces adresses une fois complétés et les vérifier.

Il devra tenir à jour son carnet de tournée et rencontrera régulièrement le coordonnateur communal pour rendre compte de l'avancement de son travail et lui remettra les questionnaires collectés.

Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Rémunération

La base de la rémunération des agents recenseurs s'effectuera en fonction du temps de formation, du nombre d'imprimés collectés et d'un forfait de frais de transport.

Profil recherché

- autonomie et responsabilité : capacité à prendre en charge son activité sans devoir être encadré de façon continue ;
- neutralité et discrétion pour respecter le secret des informations récoltées ;
- ordre et méthode pour réussir sa collecte dans les délais ;
- rigueur et précision : capacité à réaliser des tâches en suivant avec exactitude les règles, les procédures, les instructions qui ont été fournies, sans réaliser d'erreur et à transmettre clairement des informations ;
- respect des procédures de collecte ;
- conscience de la qualité et de la continuité du service de collecte ;
- capacité à dialoguer pour convaincre les habitants.

Travail en soirée et le week-end.

Permis : B - Véhicule léger souhaité.